



**Fiche descriptive de l'offre d'électricité Octopus Go**  
**Offre indexée sur le TRVE (selon la typologie des offres définie par la CRE)**  
Offre pour les clients résidentiels disposant d'un compteur de puissance inférieure à 36kVA et desservis par ENEDIS

Cette fiche énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture. Elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Octopus Energy (conditions générales de vente, attestation de contrat, grille tarifaire).

<b>Caractéristiques de l'offre et options incluses</b> <i>Article 4 des CGV</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Services de fourniture d'électricité et gestion de l'accès au réseau.</li><li>• Offre d'électricité verte 100% direct producteur, certifiée VertVolt niveau Engagé</li><li>• Offre sans engagement, pour les clients actuels et nouveaux clients résidentiels desservis par Enedis</li><li>• Espace client en ligne permettant de suivre votre consommation de manière détaillée</li></ul>
<b>Prix de l'offre</b> <i>Article 7.2.1 et 8.2 des CGV</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Offre indexée sur le TRVE</b> (selon la typologie des offres définies par la CRE).</li><li>• Prix de l'abonnement et du kilowattheure indexés sur le TRVE.</li><li>• Application des modifications réglementaires et fiscales dès leur entrée en vigueur (impôts, taxes et contributions de toute nature, tarif d'accès au réseau, autres évolutions réglementaires (par exemple quotas carbone ou ARENH).</li><li>• Le prix de l'abonnement est identique à celui du Tarif Réglementé de Vente Électricité en vigueur au 01/02/2025. Le prix du kilowattheure heures pleines hors toutes taxes est 4% plus cher que le prix du kWh heures pleines hors toutes taxes du TRVE. Le prix du kWh heures creuses hors toutes taxes est 50% moins cher que le prix du kWh heures pleines hors toutes taxes de l'offre Octopus Go.</li></ul> <p>Vous trouverez la grille tarifaire de l'offre avec le détail des prix et des taxes appliqués sur notre site internet <a href="https://www.octopusenergy.fr/">https://www.octopusenergy.fr/</a></p>
<b>Conditions de révision des prix</b> <i>Article 7.4 des CGV</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le prix de l'offre (abonnement et kilowattheure) est indexé sur le TRVE. Il ne peut évoluer que pour tenir compte, dès leur entrée en vigueur, des modifications réglementaires et fiscales (impôts, taxes et contributions de toute nature, tarif d'accès au réseau, autres évolutions réglementaires (par exemple quotas carbone ou ARENH). Historiquement, les évolutions de taxes et de contributions, ainsi que du tarif d'accès au réseau, ont lieu le 1er février et le 1er août de chaque année.</li></ul>
<b>Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation</b> <i>Articles 5 et 14 des CGV</i>	<p><b>Type et durée du contrat :</b> contrat d'une durée d'1 an, reconductible par tacite reconduction pour une durée indéterminée.</p> <p><b>Date d'effet :</b> 1er jour de fourniture d'électricité La date de prise d'effet figure sur la première facture ou sur le calendrier des paiements qui vous est adressé.</p> <p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du client :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Résiliation possible à tout moment, sans frais et sans préavis</li><li>✓ Moyen de prévenance : depuis l'espace client, par email ou par courrier</li><li>✓ Délai de prévenance : au plus tard 48h avant le jour du départ du logement</li><li>✓ En cas de souscription d'une offre duale (électricité+gaz), vous pouvez résilier chacune ou une seule des deux offres à tout moment et sans frais.</li></ul> <p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Seulement en cas de manquements contractuels (dont impayés ou absence de fourniture du dépôt de garantie), à l'échéance du contrat sans renouvellement, ou en cas de force majeure ou d'arrêt d'activité.</li><li>✓ Moyen de prévenance : courrier avec accusé de réception</li><li>✓ Délai de prévenance :</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de défaut de paiement : 20 jours à l'avance, sous réserve des dispositions relatives à la trêve hivernale:</li> <li>- Pour tous les autres cas : Préavis de 6 semaines, étant précisé que la date de résiliation effective du Contrat ne pourra intervenir que le premier jour du mois suivant la date de fin du préavis.</li> </ul>
<p><b>Informations de contact</b> Article 21 des CGV</p>	<p>Coordonnées du service client Octopus Energy :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● e-mail : <a href="mailto:bonjour@octopusenergy.fr">bonjour@octopusenergy.fr</a></li> <li>● Téléphone : 09 77 55 80 30, de 9h à 17h, du lundi au vendredi hors jours fériés (numéro non surtaxé).</li> <li>● Courrier : Octopus Energy France – 87 rue de Richelieu, 75002 Paris</li> <li>● Site internet : <a href="https://www.octopusenergy.fr/">https://www.octopusenergy.fr/</a></li> </ul> <p>En cas de difficulté, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie selon les modalités décrites sur son site internet : <a href="http://energie-mediateur.fr">energie-mediateur.fr</a></p>
<p><b>Facturation et modalités de paiement</b> Articles 9 et 10 des CGV</p>	<p><b>Fréquence de facturation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Facturation annuelle avec échancier mensuel : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lissage des paiements avec 12 mensualités fixes calculées à partir de votre consommation annuelle estimée + une facture de régularisation après la relève par Enedis</li> <li>■ Ajustement des mensualités notamment à la suite de la relève réelle par Enedis - Mensualités modifiables sur simple appel au service clients</li> </ul> </li> <li>● Facturation mensuelle au réelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 facture tous les mois correspondant à votre consommation réelle</li> <li>■ Uniquement si vous êtes équipé d'un compteur Linky communiquant et sur demande au service client.</li> </ul> </li> </ul> <p>À défaut de prise en compte de la relève réelle pour un mois donné, la facturation se base sur une consommation estimée et une régularisation est effectuée sur les factures suivantes pour tenir compte des relèves réelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Support des factures :</b> format numérique et sur demande au service client en format papier</li> <li>● <b>Mode de paiement :</b> Prélèvement automatique ou sur demande au service client par chèque, chèque énergie, mandat compte ou carte bancaire. Possibilité de changer de moyen de paiement en cours de contrat.</li> <li>● <b>Délais de paiement :</b> 15 jours calendaires à compter de la date indiquée sur chaque facture et/ou sur l'échéancier ou, à défaut de précision, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.</li> <li>● <b>Pénalités de retard :</b> 1,5 fois le taux d'intérêt légal (minimum 7,50 €) Pénalités exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture, jusqu'à la date de réception du paiement intégral par Octopus Energy France. Aucune pénalité ne vous sera imputée si vous bénéficiez du chèque énergie.</li> <li>● <b>Trop perçu par Octopus Energy France :</b> En cours de contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous vous remboursons sous 14 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, si le trop-perçu dépasse 99 centimes.</li> <li>- Si le trop-perçu est inférieur à 99 centimes, le montant est crédité sur la facture suivante sauf si vous sollicitez par écrit le remboursement.</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de résiliation du contrat : nous vous remboursons sous 14 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.</p>
<p><b>Dépôt de garantie</b> Article 5.3 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Peut être demandé pendant l'exécution du contrat en cas d'incidents de paiement répétés ou avant l'activation du contrat selon les conditions contractuelles (et notamment en cas d'incidents de paiement antérieurs)</li> <li>✓ S'il est demandé, le dépôt de garantie est d'un montant de 250€</li> <li>✓ S'il est demandé, et qu'il n'est pas fourni dans les délais, cela peut donner lieu à la résolution ou la résiliation du contrat</li> </ul>